

2013

**SYPHAX AIRLINES**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE**



# **PRESENTATION DE LA SOCIETE**

## **↓ DENOMINATION SOCIALE**

SYPHAX AIRLINES

## **↓ FORME JURIDIQUE**

Societe Anonyme

## **↓ OBJET SOCIAL (article 2 des statuts)**

La Societe a pour objet en Tunisie et a l'etranger

- 1 L'organisation et l'exploitation des services de transport de voyageurs messagerie et postes ,
- 2 L'organisation et l'exploitation de services de transports terrestres ou maritimes necessaires pour assurer, a titre accessoire l'exploitation des services aeriens
- 3 La demande de concession de toutes lignes aeriennes .
- 4 La prise de participation directe ou indirecte dans le capital d'entreprises de transport aerien ou d'entreprises qui detiennent la majorite du capital et des droits de vote d'une societe titulaire d'une licence d'exploitation de transport aerien delivre en application de la legislation en vigueur .
- 5 La prise de participation directe ou indirecte et de tous interets dans toutes societes tunisiennes ou etrangeres dont l'objet se rattache a l'activite de transport aerien ou a tout autre activite tendant a favoriser son developpement et ce directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou societe, avec toutes autres personnes ou societes et la realisation sous quelque forme que ce soit des operations entrant dans son objet ,
- 6 La gestion de titres et de valeurs mobilieres, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procedes que ce soit, et notamment par voie d'acquisition d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion ,
- 7 La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant a toute personne physique ou morale , et
- 8 Dune façon generale toutes operations financieres, commerciales, industrielles, mobilieres et immobilieres en Tunisie et a l'etranger, pouvant se rattacher directement ou indirectement en totalite ou en partie a l'objet ci dessus ou a tous autres objets similaires ou connexes de nature a favoriser son extension ou son developpement

## **↓ CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixe a la somme de vingt sept millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens(27 500 000) de Dinars Tunisiens divise en cinq millions cinq cent mille actions (5 500 000 A)d'actions nominatives de cinq (5) Dinars Tunisiens chacune

Ces actions sont libereesen integralite

#### ↓ SIEGE SOCIAL

Le siege social est fixe a l Aeroport International de Sfax Thyna 3018 Sfax Tunisie

#### ↓ CONSEIL D'ADMINISTRATION .

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat
Mohamed Frikha	Lui-même	President	2011 2012 2013
Taher MARREKCHI	Lui-même	Membre	2011 2012 2013
Mohamed GHELLALLA	Lui meme	Membre	2012-2013
Lotfi ZGHAL	Lui même	Membre	2013
Frikha & Cie Company	Mr Lotfi FRIKHA	Membre	2013
DhiaEddine FEKI	Lui même	Membre	2013 2014 2015
Attijari SICAR	Mr Hedi KESIAA	Membre	2013 2014-2015

#### ↓ COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nom et Prénom	Titre	Mandat
M Mahmoud TRIKI	Expert comptable membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie	2011 2012 2013

#### ↓ DATES CLES

##### ✓ 2011

- 13septembre obtention de l'accord de principe pour la creation de la societe ,
- 27 septembre creation definitive de la societe
- 11 novembre signature de la lettre d'intention pour la location de 2 avions ,
- 27 decembre signature du contrat pour le systeme de reservation avec RADIXX SOLUTION INTERNATIONAL

##### ✓ 2012

- Janvier 2012 Accord de partenariat avec Lufthansa Systems pour la mise en place des systemes operationnels ,
- 17 janvier 2012 Signature des contrats de location des deux avions A319, - Horria - et - Karama - au siege social du ministere du Transport ,

- 14 mars 2012 Arrivée de l'avion A319 - Karama - sur le sol Tunisien ,
- 15 mars 2012 Arrivée de l'avion A319 - Horria - sur le sol Tunisien ,
- 16 mars 2012 Inauguration officielle de la compagnie par le President de la republique Monsieur Mohamed Moncef MARZOUKI ,
- 2 avril 2012 Presentation officielle de Syphax Airlines aux membres de la Federation Tunisienne des Agences de voyage ,
- 14 avril 2012 Vol inaugural Tunis Sfax Conference de presse et show 3D ouvert au public a la ville de Sfax ,
- 10 avril 2012 obtention du permis d'exploitation aerienne - A O C - pour le Monde entier et sans remarques particulieres ,
- 29 avril 2012 Demarrage des vols commerciaux ,
- 11 mai 2012 demarrage des travaux afin d'introduire la compagnie sur le marche alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilieres de Tunis ,
- 13 Novembre 2012 Participation avec la delegation tunisienne presidee par le ministre du Transport, AbdelkarimHAROUNI, a la 1ere reunion portant sur les negociations concernant l'Open Sky entre la Tunisie et l'Europe ,
- 18 Septembre 2012 Participation au salon professionnel du tourisme et des voyages IFTM Top Resa, a Paris ,
- 20 septembre 2012 signature d'une convention de sponsoring avec la Federation Tunisienne de Foot Ball
- 27 decembre 2012 obtention de l'accord de principe de l'introduction de la societe sur le marche alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilieres de Tunis

#### ✓ 2013

- 15 janvier 2013 signature de deux protocoles d'accord avec les groupes Airbus et Safran ,
- 22 fevrier 2013 acquisition d'un aeronef -FALCON 900B-,
- 05 mars 2013 conclusion de deux contrats de prêts pour le financement de l'acquisition de l'aeronef FALCON 900Bavec la Banque Nationale Agricole - B N A - ,
- 08 mars 2013 conclusion d'un contrat de prêt avec la societe TELNET HOLDING de 750 000 dinars ,
- 10 avril 2013 renouvellement de l'A O C ,
- 17 avril 2013 obtention du visa CMF pour l'admission des titres de la societe a la cote du marche alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilieres de Tunis ,
- 18 Avril 2013 Demarrage de la ligne reguliere DJERBA/TRIPOLI/DJERBA ,
- 29 avril 2013 organisation de la reunion AIB au siege social de la Bourse des Valeurs Mobilieres de Tunis ,
- 30 avril 2013 demarrage de la souscription a l'OPF et au placement garanti ,
- 20 mai 2013 clôture des souscriptions
- 24 mai 2013 Demarrage de la ligne reguliere SFAX/JEDDA/SFAX,
- 03 Juin 2013 Demarrage de la ligne reguliere SFAX/BENGAZI/SFAX

- o 18 Juin 2013 Demarrage de la ligne reguliere MONASTIR/CHARLES DE GAULLE/MONASTIR,
- o 20 Juin 2013 conclusion d'un contrat de maintenance et de support technique avec Air France Industries ,
- o 21 Juin 2013 Arrivee de l'avion A330 -ELKODS- sur le sol Tunisien .
- o Juillet 2013 Signature du contrat de maintenance Air France Industries en vue de la creation d'une structure commune - Syphax Technics - pour la maintenance daeronefs
- o 07 Août 2013 Obtention de l'A O C pour l'avion A330,
- o 21 Août 2013 Demarrage de la ligne reguliere MIR/TIP/MIR,
- o 23 Octobre 2013 1er vol direct sans escale Tunis - Montreal La compagnie a effectue le premier vol direct a destination de Montreal, a bord du nouvel Airbus A 330, a l'occasion de la 25eme edition du Salon international tourisme voyages
- o Octobre 2013 Obtention de la certification IOSA  
 La compagnie a obtenu sa certification IOSA (IATA operationalSafety Audit) Elle fait desormais partie des compagnies IATA certifiees IOSA, et devient irrevocablement reconnue en matiere de surete, de securite aerienne et de gestion operationnelle  
 Premiere norme mondiale pour la verification de la securite des procedures d'exploitation des transporteurs aeriens, le certificat IOSA represente un examen tres approfondi et tres exigeant qui n'est mene que par quelques organismes agrees de l'audit dans le monde entier, il sera par ailleurs valide pour deux ans, et permettra a Syphax Airlines de se positionner davantage sur des marches internationaux et des destinations fortement concurrentielles
- 11 Decembre 2013 Syphax aeriennes migre vers le systeme Amadeus Atlea pour l'inventaire et la reservation
- o 23 Decembre 2013 Obtention de toutes les autorisations et certifications en vue d'exploiter des vols reguliers entre Tunis et Montreal (Regulier et charter)

# **RAPPORT SUR LA GESTION DE LA SOCIETE**

## **EXERCICE 2013**

L'exercice 2013, s'est caractérisé par l'introduction à la bourse des valeurs mobilières de Tunis (BVM T)

La souscription des actions de la société est bien clôturée le 20 mai 2013. A cet effet, la bourse des valeurs mobilières de Tunis a publié, le 29 mai 2013, un communiqué par lequel elle a porté à la connaissance du public les résultats finaux de l'offre globale (OPF & PG) soit 10 949 souscripteurs pour 4 524 179 actions demandées soit un taux de réponse global de 1,81%

Par conséquent, le capital social de la Société est augmenté de douze millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (12 500 000 TND) pour être porté à vingt sept millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (27 500 000 TND)

Le présent rapport de gestion donne une idée sur l'activité de la compagnie SYPHAX AIRLINES courant l'exercice 2013

### **1. ACTIVITES ET RESULTATS**

L'activité de la compagnie SYPHAX AIRLINES a connu une amélioration très considérable au cours de l'exercice 2013, son chiffre d'affaire a dépassé 100 000 000 DT en passant de 31 386 544 DT en 2012 à 114 916 333 DT

La conjoncture sociopolitique qu'a connue la Tunisie au cours de 2013 a empêché la société de réaliser la performance escomptée au niveau de son business plan à savoir 156 701 KDT, mais malgré cette contreperformance, la société a su maîtriser ses coûts et finir l'exercice 2013 par une perte qui représente 10 % de son chiffre d'affaire contre une perte de 46 % en 2012

## **1 1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société**

L'exercice 2013 a été caractérisé par le renforcement des vols vers la Libye et le démarrage des vols vers l'Arabie Saoudite aussi par l'obtention de toutes les autorisations et certifications en vue d'exploiter des vols réguliers entre Tunis et Montréal (régulier et charter)

Durant l'année 2013, la compagnie a transporté 466 854 passagers qui sont répartis comme suit

### **1 1 1 L'activité « transport régulier »**

A fin 2013, l'activité - transport régulier - représente 57% du chiffre d'affaires passager, avec 250 273 passagers transportés sur l'année

### **1 1 2 L'activité « transport charter »**

A fin 2013, l'activité - transport charter - représente 42% du chiffre d'affaires passager, avec 216 581 passagers transportés sur l'année de la France, la Slovaquie, l'Italie, la Pologne, la Sloveenie, l'Angleterre, La Croatie, la Hongrie et la Belgique

Au vu de ce qui précède, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 font apparaître un total bilan de 78 496 516 Dinars et un déficit net de 11 746 226 Dinars suite à la réalisation d'un chiffre d'affaires de 114 916 333 dinars

## **1 2 Evolution de la société et ses performances au cours des dernières années**

Neant

### **1 3 Les indicateurs spécifiques par secteur**

Les indicateurs du 4<sup>e</sup> trimestre 2013 se présentent comme suit

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

4ème trimestre 2013

En Dinars Tunisien

Indicateurs d'activité	Unité	4ème TR 2013	4ème TR 2012	Cumul au 31/12/2013	Cumul au 31/12/2012
<b>Nombre de passagers par catégorie</b>	<b>passager</b>	<b>86 950</b>	<b>41 240</b>	<b>466 854</b>	<b>117 571</b>
Régulier + supplémentaire	passager	66 483	33 290	250 273	72 248
Charter + pèlerinage	passager	20 467	7 950	216 581	45 323
<b>Nombre d'heures de vol</b>	<b>Heures</b>	<b>1 724</b>	<b>1 104</b>	<b>9 136</b>	<b>3 235</b>
Nombre d'heures charter	Heures	419	152	3 866	988
Nombre d'heures régulier	Heures	1 305	952	5 270	2 247
Passagers-kilomètres transportés(PKT)	Milliers	78 726 499	51 172 693	314 893 016	115 240 874
Sièges-kilomètres offerts(SKO)	Milliers	125 518 280	83 795 292	489 197 841	201 765 660
Coefficient de remplissage	%	61%	61%	64%	57%
Coefficient de chargement	%	0%	0%	0%	0%
Tonnage Fret et poste	Tonne	0%	0%	0%	0%
Tonnes-kilomètres transportées	Tonne-Kilomètre	0%	0%	0%	0%
Tonnes-kilomètres offertes	Tonne-Kilomètre	-	-	-	-
Utilisation Flotte	H par jour par avion	6	6	8	7
Recette moyenne/passager (vols réguliers)	Dinars	340	215	257	248
Recette moyenne/Heures de vols (charter)	Dinars	10 522	12 537	12 746	13 352
<b>Revenu de transport par catégorie</b>	<b>DT</b>	<b>27 776 898</b>	<b>9 236 655</b>	<b>114 916 333</b>	<b>31 386 544</b>
Activité régulière *	DT	22 572 997	7 167 322	64 427 351	17 934 582
Activité charter *	DT	4 408 656	1 900 230	49 276 821	13 191 499
Activité supplémentaire *	DT	795 245	169 103	1 212 161	260 463
Activité Fret + Poste	DT	0	0	0	0
Dépenses assistance commerciale *	DT	4 029 411	1 007 418	12 555 193	3 430 534
Dépense assistance catering *	DT	974 782	529 097	3 766 400	1 844 340
Assistance aéroportuaires *	DT	4 297 946	1 235 690	12 062 744	3 657 458
Redevances aéronautique *	DT	767 973	1 223 405	9 166 518	3 613 175
Loyer avions *	DT	2 159 401	2 511 405	25 119 988	8 143 421
Assurances avions *	DT	506 856	400 124	1 842 309	1 502 090
Charges d'entretien et réparation *	DT	2 119 080	1 086 583	9 184 280	3 869 145
Dépenses carburant *	DT	11 247 488	3 528 771	38 362 295	11 642 814
Charges de personnels *	DT	1 915 270	951 468	5 985 051	2 700 872
Effectif	Employé	210	143	210	143
<b>Nombre d'avions par catégorie</b>	<b>avion</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
Propriété de Syphax Airlines	avion	1	0	1	0
Location	avion	3	2	6	2
Amortissements *	DT	1 686 710	295 254	3 232 936	1 043 767
Liquidité et équivalent de liquidité *	DT	958 002	185 168	958 002	1 295 825
Endettement	DT	7 837 500	597 746	7 837 500	10 705 931
Charges financières *	DT	701 989	419 796	2 276 025	535 556
Redevances de leasing (principal)	DT	17 690	16 260	68 578	47 120
Produits financiers	DT	0	0	0	0



Les indicateurs du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 se présentent comme suit :

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**  
1er trimestre 2014  
En Dinars Tunisien

Indicateurs d'activité	Unité	1er TR 2014	1er TR 2013	Cumul au 31/03/2014	Cumul au 31/03/2013	Cumul au 31/12/2013
<b>Nombre de passagers par catégorie</b>	<b>passager</b>	<b>68 902</b>	<b>48 977</b>	<b>68 902</b>	<b>48 977</b>	<b>466 854</b>
Régulier + supplémentaire	passager	67 628	45 391	67 628	45 391	250 273
Charter + pèlerinage	passager	1 274	3 586	1 274	3 586	216 581
<b>Nombre d'heures de vol</b>	<b>Heures</b>	<b>1 247</b>	<b>1 136</b>	<b>1 247</b>	<b>1 136</b>	<b>9 136</b>
Nombre d'heures charter	Heures	47	84	47	84	3 866
Nombre d'heures régulier	Heures	1 200	1 052	1 200	1 052	5 270
Passagers-kilomètres transportés(PKT)	Milliers	72 164 143	61 235 172	72 164 143	61 235 172	314 893 016
Sièges-kilomètres offerts(SKO)	Milliers	100 267 880	88 783 072	100 267 880	88 783 072	489 197 841
Coefficient de remplissage	%	69%	69%	1	69%	64%
Coefficient de chargement	%	0	0	0	0	0%
Tonnage Fret et poste	Tonne	0	0	0	0	0%
Tonnes-kilomètres transportées	Tonne-Kilomètre	0	0	0	0	0%
Tonnes-kilomètres offertes	Tonne-Kilomètre	0	0	0	0	0
Utilisation Flotte	H / jour / avion	7	6	7	6	8
Recette moyenne/passager (vols réguliers)	Dinars	203	186	203	186	257
Recette moyenne/Heures de vols (charter)	Dinars	13 443	13 115	13 443	13 115	12 746
<b>Revenu de transport par catégorie</b>	<b>DT</b>	<b>14 491 217</b>	<b>9 555 095</b>	<b>14 491 217</b>	<b>9 555 095</b>	<b>114 916 333</b>
Activité régulière *	DT	13 756 616	8 459 558	13 756 616	8 459 558	64 427 351
Activité charter *	DT	629 648	1 095 537	629 648	1 095 537	49 276 821
Activité supplémentaire *	DT	104 952	0	104 952	0	1 212 161
Activité Fret + Poste	DT	0	0	0	0	0
Dépenses assistance commerciale *	DT	1 350 504	1 871 329	1 350 504	1 871 329	12 555 193
Dépense assistance catering *	DT	710 390	532 122	710 390	532 122	3 766 400
Assistance aéroportuaires *	DT	1 386 291	1 178 734	1 386 291	1 178 734	12 062 744
Redevances aéronautique *	DT	828 925	1 061 854	828 925	1 061 854	9 166 518
Loyer avions *	DT	2 606 169	2 486 087	2 606 169	2 486 087	25 119 988
Assurances avions *	DT	537 899	527 465	537 899	527 465	1 842 309
Charges d'entretien et réparation *	DT	1 983 445	2 214 399	1 983 445	2 214 399	9 184 280
Dépenses carburant *	DT	6 064 033	4 408 759	6 064 033	4 408 759	38 362 295
Charges de personnels *	DT	1 387 728	1 119 747	1 387 728	1 119 747	5 985 051
Effectif	Employé	215	155	215	155	210
<b>Nombre d'avions par catégorie</b>	<b>avion</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
Propriété de Syphax Airlines	avion	1	0	1	0	1
Location	avion	3	2	3	2	6
Amortissements *	DT	932 052	725 818	932 052	725 818	3 232 936
Liquidité et équivalent de liquidité **	DT	272 135	478 333	272 135	478 333	958 002
Endettement	DT	7 425 000	11 250 000	7 425 000	11 250 000	7 837 500
Charges financières *	DT	404 526	143 326	404 526	143 326	2 276 025
Redevances de leasing (principal)	DT	18 067	16 606	18 067	16 606	68 578
Produits financiers	DT	0	0	0	0	0

#### **1 4 Les evenements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date a laquelle le rapport a ete etabli**

Plusieurs dates ont marques les cinq premiers mois de l'annee 2013

- ↘ Creation d'une succursale au CANADA et d'un bureau de representation au centre de Montreal .
- ↘ Signature de contrats Charter pour l'affretement de l'A330 .
- ↘ Avancement dans les procedures d'autorisation pour la ligne Tunis / Pekin pour un lancement prevu en Novembre 2014
- ↘ Lancement des procedures aupres de la FAA (Aviation civile Americaine) pour une ligne Tunis / New York
- ↘ Le Conseil d Administration a donne son accord au President Directeur General pour l'emission de cinq billets de tresorerie souscrits par la societe TELNET HOLDING dont les interêts sont payables d avance et les commissions, charges, frais ainsi que les interêts de retard de paiement supportes par la societe TELNET HOLDING S A seront refactures a l'identique a la societe SYPHAX AIRLINES S A

A la date de la redaction du present rapport, trois billets de tresorerie ont ete renouveles

#### **1 5 L'evolution previsible et les perspectives d'avenir 2013-2015**

SYPHAX Airlines a pour objectif de se positionner comme une compagnie de dimension maghrebine africaine et intercontinentale La strategie de Syphax Airlines s'articule autour de 4 axes

- **Strategie hybride**

SYPHAX Airlines est une compagnie aerienne Hybride Le systeme Hybride permet de reduire les coûts operationnels a l image des compagnies low cost tout en offrant des services aux passagers du type regulier Cela permet egalement de developper une offre charter adaptee

- **Concept - Smart -**

La strategie - Smart - est axee sur la satisfaction du client A travers une nouvelle approche du voyage, le service Smart est un concept intelligent et evolutif proposant une panoplie de prestations toujours plus proches des attentes et des besoins des clients La composante innovation technologique est centrale , elle permet a la compagnie de proposer des offres tres competitives sans deteriorer la qualite de ses prestations

- **Le long courrier**

Comblent le vide des vols long courrier pour lancer des vols sur des destinations intercontinentales telles que la Chine, le Canada, les USA et ce, compte tenu de la situation geographique dans le carrefour Europe / Afrique / Moyen orient

A l'occasion de la preparation de l'introduction en bourse, le business plan pour la periode 2012 2017 a ete etabli Le compte d'exploitation extrait dudit business plan tel que approuve par le conseil d'administration dans sa reunion du 26 novembre 2012 se presente pour la periode 2014 2016 comme suit

En mille dinars	2014	2015	2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	334 814	494 465	568 036
Autres produits d'exploitations			
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>334 814</b>	<b>494 465</b>	<b>568 036</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation de stock	-12	-3	-3
Achats d'approvisionnements consommés	217 715	329 127	383 380
Charges de personnel	20 077	28 324	31 691
Dotation aux amortissements et provisions	2 660	4 737	4 587
Redevances aéronautique	1 398	1 411	1 425
Assistance fournie aux avions	30 054	22 462	24 542
Loyers Avions	39 727	60 236	66 854
Autres charges d'exploitation	6 288	8 673	9 717
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>317 906</b>	<b>454 967</b>	<b>522 193</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
	<b>16 907</b>	<b>39 499</b>	<b>45 842</b>
Charges financières nettes	-678	-605	-471
Produits des placements	0	0	0
Autres gains ordinaires	0	0	0
Autres pertes ordinaires	0	0	0
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>16 229</b>	<b>38 894</b>	<b>45 372</b>
Impôt sur les bénéfices	-266	-4 828	-6 072
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>	<b>15 963</b>	<b>34 067</b>	<b>39 300</b>
<b>Modifications comptables</b>			
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>15 963</b>	<b>34 067</b>	<b>39 300</b>

### 1.6 L'activité en matière de recherche et développement :

Consciente que le système d'information constitue un facteur non négligeable d'une meilleure gestion de la compagnie, Syphax Airlines cherche à mieux maîtriser le flux de ces informations par le biais de l'informatisation de son système d'information (SI), touchant dans un premier temps l'activité aérienne et commerciale puis les aspects administratifs et financiers.

A cet égard, elle dispose des outils et applications nécessaires pour la gestion des opérations aériennes et techniques, des opérations commerciales, des activités administratives et financières.

Par le biais de la réflexion relative à l'adaptation du système d'information et la gestion de ses évolutions, la compagnie rentre dans un process d'amélioration continue afin de renforcer dans un premier temps, l'activité commerciale et de favoriser la vente.

Ce renforcement se concrétisera par la procurement de plusieurs autres logiciels, ainsi qu'un remplacement de quelques applications existantes par d'autres plus performantes et mieux référencées sur le marché

L'équipe IT dédiée est chargée pour la bonne gestion des outils et du développement des applications et solutions adéquates

### **1 7 Les changements des méthodes d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de la société SYPHAX AIRLINES, arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis en respect du système comptable tunisien avec toutes ses normes identiquement à ceux arrêtés au 31 décembre 2012

Il y a lieu de noter que

- ↘ Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs
- ↘ La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre les éléments courants et les éléments non courants ,
- ↘ Les charges et les produits sont présentés selon la méthode autorisée basée sur la provenance et la nature des charges ,
- ↘ Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report en régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement
- ↘ Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurants aux états financiers ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence

## **2 PARTICIPATIONS**

### **2 1 L'activité des sociétés dont SYPHAX AIRLINES assure le contrôle**

Neant

### **2 2 Les prises de participation ou les alienations**

La société SYPHAX AIRLINES ne détient aucune participation directe ou indirecte dans d'autres sociétés Par contre elle a une succursale à Paris en France créée en septembre 2012 qui est privée de la personnalité morale ce qui équivaut que la société mère est responsable des engagements qu'elle prend

## **3. ACTIONNARIAT**

### **3 1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote**

La structure du capital social se présente au 31 décembre 2013 comme suit

Actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Valeur des actions souscrites (en dinars)	Pourcentage de participation
Mohamed Frikha	2 480 000	12 400 000	45,091%
Société Telnet Holding	500 000	2 500 000	9,091%
Société Frikha et Compagnie	19 000	95 000	0,345%
Wahid Frikha	200	1 000	0,004%
Fatma Kallel épouse Frikha	200	1 000	0,004%
Ines Frikha	200	1 000	0,004%
Mehdi Frikha	200	1 000	0,004%
Eya Frikha	200	1 000	0,004%
Souscripteurs à l'offre au public	2 500 000	12 500 000	45,455%
<b>Total</b>	<b>5 500 000</b>	<b>27 500 000</b>	<b>100,000%</b>

### 3.2. Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale ordinaire :

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des Actionnaires. Elle se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre de leurs Actions.

Les délibérations de l'Assemblée Générale régulièrement prises, obligent tous les Actionnaires, mêmes les absents ou les incapables.

Les Actionnaires sont réunis chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire par convocation faite par le Conseil d'Administration dans les six (6) premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les Commissaires aux Comptes, par un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs Actionnaires détenant au moins trois pourcent (3%) du capital, par les Actionnaires détenant la majorité du capital et enfin par le liquidateur.

Les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne "JORT" et dans deux (2) journaux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis de convocation indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les titulaires d'Actions libérées des versements exigibles et les Actionnaires ayant libérés les montants exigibles dans le délai imparti par la mise en demeure, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Les sociétés sont valablement représentées, soit par leur représentant légal soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier.

Le nu propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'Actions

### **3 3 Le rachat d'actions nature et cadre légal**

La société SYPHAX AIRLINES est appelée à acheter et à vendre ses propres actions en bourse conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier

## **4 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **4 1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration**

Les dispositions qui réglementent la nomination et le remplacement des membres du conseil d'administration sont décrites au niveau des articles 16 17 et 18 des statuts dont les extraits se présentent ainsi

- **ARTICLE 16 CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale parmi les Actionnaires ou en dehors d'eux

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour

Les mandats d'Administrateurs peuvent être confiés à des personnes morales, celles-ci devront désigner les personnes physiques chargées de les représenter, pour la durée de leur propre mandat, celles-ci encourent personnellement les responsabilités civiles et pénales assumées normalement par tout administrateur, sans préjudice de la responsabilité solidaire des personnes morales qu'elles représentent

Le représentant permanent d'une personne morale est désigné pour la durée du mandat de cette dernière, il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de la personne morale. Celle-ci doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée la révocation, le décès ou la démission de son représentant permanent, ainsi que l'identité du successeur

Tout Administrateur doit, dans un délai d'un (1) mois à compter de sa prise de fonction aviser le représentant légal de la Société de sa désignation au poste de gérant administrateur, président directeur général directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la Société doit en informer l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires dans sa réunion la plus proche

La nomination des membres du Conseil d'Administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du Conseil

• **ARTICLE 17 DUREE DES FONCTIONS**

Les Administrateurs sont designes pour une duree de trois (3) ans. Leur mandat prendra fin a l'issue de la reunion de l'Assemblee Generale Ordinaire qui est appelee a statuer sur les etats financiers de l'exercice au cours duquel expire la duree de leur mandat.

• **ARTICLE 18 REMPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS**

Sous reserve des dispositions de l'article 210 du Code des Societes Commerciales, en cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration suite a un deces, une incapacite physique, une demission ou a la survenance d'une incapacite juridique, le Conseil d'Administration peut entre deux (2) Assemblees Generales, proceder a des nominations a titre provisoire.

La nomination effectuee conformement a l'alinéa precedent est soumise a la ratification de la prochaine Assemblee Generale Ordinaire.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inferieur au minimum legal, les autres membres doivent convoquer immediatement l'Assemblee Generale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

L'Administrateur nomme en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant a courir pour le mandat de son predecesseur.

Lorsque le Conseil d'Administration omet de proceder a la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée Generale, tout Actionnaire ou le Commissaire aux Comptes peuvent demander au juge des referes la designation d'un mandataire charge de convoquer l'Assemblee Generale en vue de proceder aux nominations necessaires ou de ratifier les nominations prevues a l'alinéa premier (1er) du present article.

Les premiers administrateurs ont ete nommes par l'assemblee generale constitutive tenue le 27 septembre 2011 et ce pour une duree de trois ans soit 2011, 2012 et 2013.

L'Assemblee Generale ordinaire reunie extraordinairement, le 13 septembre 2012, a nomme deux nouveaux administrateurs suite au depart de deux anciens.

L'Assemblee Generale ordinaire reunie, le 27 Juin 2013, a ratifie la nomination de Monsieur Lotfi ZGHAL et de la societe FRIKHA et Compagnie en qualite de nouveaux administrateurs cooptes par le conseil d'administration lors de sa reunion du 30 avril 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Lotfi ZGHAL et de la societe FRIKHA et Compagnie expirera a l'issue de l'assemblee generale ordinaire appelee a statuer sur les etats financiers de l'exercice clos le 31 decembre 2013.

La même assemblee a nomme la Societe ATTIJARI SICAR representee par son Directeur General Mr Hedi KSIAA et Mr Dhia Eddine FEKI en tant que nouveaux administrateurs representant les nouveaux actionnaires, pour la duree de trois ans expirant a la date de l'Assemblee Generale Ordinaire statuant sur l'approbation des etats financiers de l'exercice 2015, et ce suite a l'operation de l'introduction des titres de la societe SYPHAX AIRLINES a la cote du marche alternatif de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Ainsi, le conseil d'administration compte a la date de la tenue de la reunion du conseil d'administration du 16 Mai 2014 quatre personnes physiques et deux personnes morales a savoir

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mohamed Frikha	Lui même	President	2011-2013	Tunis
Taher MARREKCHI	Lui même	Membre	2011 2013	Tunis
Mohamed GHELLALLA	Lui même	Membre	2012-2013	Tunis
Lotfi ZEGHAL	Lui même	Membre	2012-2013	Tunis
DhiaEddine FEKI	Lui même	Membre	2012-2013	Tunis
Attijari SICAR	Mr Hedi KESIAA	Membre	2013 2015	Tunis
Frikha & Cie Company	Mr Lotfi FRIKHA	Membre	2013 2015	Sfax

#### 4 2 Principales délégations encours de validite accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration et de direction

Les principales delegations donnees au conseil d'administration portent sur la realisation et l'accomplissement des formalites et demarches liees a l'introduction en bourse de la societe

#### 4 3 Rôle du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un President qui a la qualite de President Directeur General

Monsieur Mohamed FRIKHA occupele poste de President Directeur General de la compagnie en vertu de la 1ere reunion du conseil d'administration tenue le 27 septembre 2011 et conformement a l'article 19 des statuts

Le president du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs suivants

- Assure sous sa responsabilite la direction de la Societe ,
- Represente la Societe dans ses rapports avec les tiers ,
- Convoque le Conseil d'Administration .
- Propose l'ordre du jour du Conseil d'Administration ,
- Preside les reunions du Conseil d'Administration .
- Veille a la realisation des options arrêtees par le Conseil d'Administration



Sous reserves des pouvoirs que la Loi et les Statuts attribuent expressement aux Assemblies Generales d'Actionnaire et au Conseil d'Administration, le President Directeur General est investi des pouvoirs les plus etendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Societe et ce, dans les limites de l'objet social

#### **4 4 Comités spéciaux et rôle de chaque comité**

##### **4 4 1 Comité consultatif :**

Le President Directeur General a institue un comite consultatif compose des administrateurs de la societe et/ou de collaborateurs externes. Les membres de ce comite sont charges d'etudier les questions que le President Directeur General renvoie a son examen

Les administrateurs qui font partie de ce comite reçoivent des remunerations exceptionnelles pour les missions ou mandats confies. Ces remunerations portees aux charges d'exploitation de la societe, sont soumises aux dispositions des articles 200 et 202 du Code des Societes Commerciales

##### **4 4 2 Comité de direction « CO DIR »**

Le CO DIR assure la reflexion sur des sujets de nature strategique ou structurelle. Le comite de direction est compose du President Directeur General, des membres du comite consultatif, du contrôleur de gestion et du Directeur technique. D'autres collaborateurs peuvent egalement être ponctuellement associes a ce comite lorsque leur competence y est requise

Ce comite se reunit chaque lundi

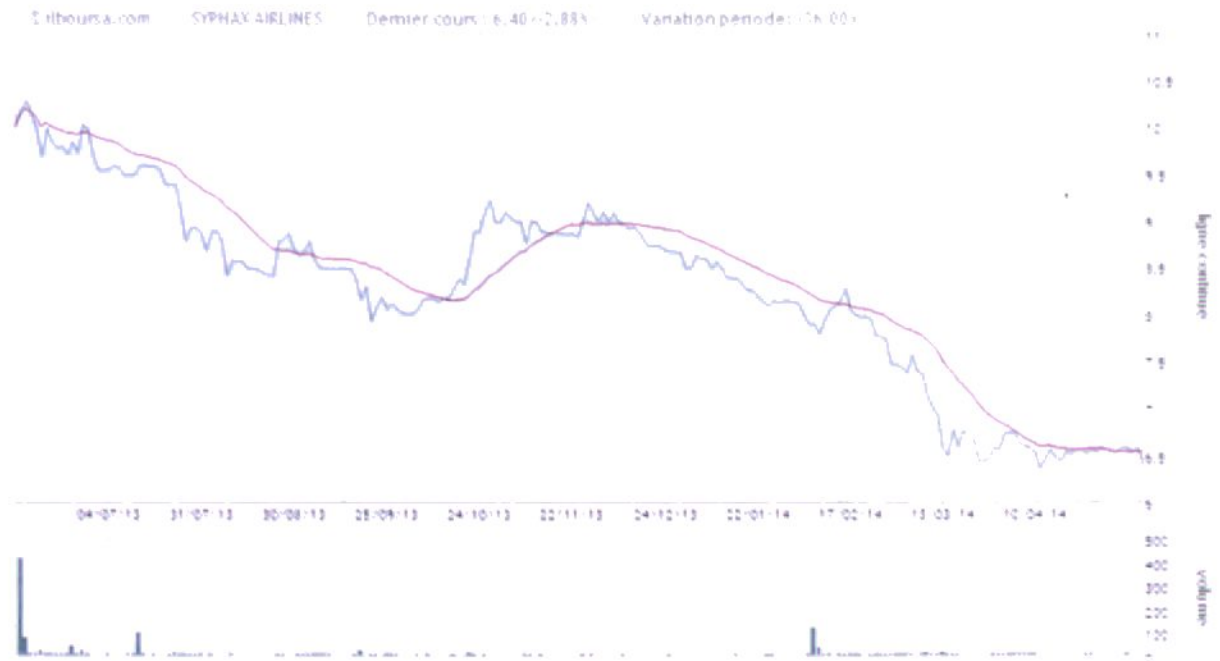
##### **4 4 3 Comité d'audit**

Le comite d'audit dont les membres seront choisis en dehors du President du Conseil d'administration sera compose de trois administrateurs a l'issue de l'assemblee generale ordinaire a statuer sur les etats financiers clos le 31 decembre 2012

Le reglement interieur et la charte d'audit seront prepares par le comite lui même en collaboration avec l'auditeur interne a recruter

## 5. LE TITRE EN BOURSE :

### 5.1.L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale :



### 5.2.Déroulement des opérations de rachat et des effets que cette opération a engendré :

Néant

## 6. AFFECTATION DES RESULTATS :

### 6.1.Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

Les dispositions qui réglementent l'affectation des résultats sont traduites au niveau des articles 33 et 34 des statuts.

A cet égard il y a lieu de préciser que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit:

- une fraction égale à cinq pourcent (5 %) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième (1/10) du capital social ;
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ; et
- les réserves statutaires.

L'affectation du bénéfice distribuable sera librement décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Aucun acompte sur dividende ne pourra être accorde aux Actionnaires. Les modalites de mise en paiement des dividendes en numeraire sont fixees par l'Assemblee Generale ou a defaut par le Conseil d'Administration.

L'article 34 stipule, egalement, que les dividendes non reclames dans les cinq (5) ans de la date de la tenue de l'Assemblee Generale qui a decide leur mise en paiement sont prescrits.

## 6.2 Le tableau d'evolution des capitaux propres ainsi que les dividendes verses au titre des trois derniers exercices

Au 31 decembre 2013, ce tableau se presente comme suit

	Capital	Prime d'émission	Reserve legale	Resultats reportes	Résultat de l'exercice	total
Résultat de l'exercice 2012	15 000 000	0	0	0	14 527 113	472 887
Augmentation du capital en 2013	12 500 000	12 500 000	0	0	0	25 000 000
Affectation des resultats suivant decision de l'AGO du 27/06/2013	0,000	0 000	0	14 527 113	14 527 113	0
Dividendes distribues	0,000	0,000	0 000	0 000	0 000	0
Résultat de l'exercice 2013	0	0	0	0	11 746 226	11 746 226
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	27 500 000	12 500 000	0	14 527 113	11 746 226	13 726 661

## 7 CONTROLE DES COMPTES

### 7.1 La nomination du commissaire aux comptes

La compagnie est dotée d'un commissaire aux comptes. Sa nomination est bien régie par les dispositions de l'article 26 des statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne un ou plusieurs Commissaires aux Comptes pour une période de trois (3) années renouvelables. Ils ont mandat de vérifier la régularité des comptes conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toute désignation ou renouvellement de mandat de Commissaire aux Comptes doit faire l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Tunisienne "JORT" et dans deux (2) journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et ce, dans un délai d'un (1) mois à compter du jour de la désignation ou du renouvellement.

Si l'Assemblée a nommé plusieurs Commissaires aux Comptes, l'un d'eux peut, toutes conditions requises à cet effet étant réunies, agir seul en cas de décès, démission ou empêchement de l'autre ou des autres.

En cas de décès, démission, refus ou empêchement du Commissaire aux Comptes restant en fonction ou encore à défaut de sa nomination, il est pourvu à son remplacement ou à sa nomination par ordonnance du Juge des Réfères du Tribunal du Siège Social à la requête de tout intéressé.

Le Commissaire aux Comptes nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps qui reste à courir du mandat de son prédécesseur

La rémunération des Commissaires aux Comptes est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à la réglementation en vigueur. Ils ne peuvent bénéficier d'aucun avantage par convention.

Le ou les Commissaires aux Comptes de la Société sont obligatoirement convoqués pour assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration qui établissent les états financiers annuels ou examinent les états financiers intermédiaires, ainsi qu'à toutes les Assemblées Générales.

Le commissaire aux comptes actuel est nommé par l'Assemblée Générale constitutive tenue le 27 septembre 2011 et ce pour une durée de trois ans soit 2011, 2012 et 2013. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2013.

## **8 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .**

La gestion du capital humain de la société SYPHAX AIRLINES obéit à une stratégie de développement et de valorisation de la personne dans sa situation de travail. Le collaborateur est considéré comme - Client Interne - Il est accompagné tout au long de sa mission à travers des plans de gestion de son intégration, sa formation, ses compétences, sa performance et sa carrière. Lesdits plans de gestion sont combinés à une politique sociale en perpétuelle amélioration.

### **o Recrutement**

Dans la compagnie Syphax Airlines, le recrutement et la sélection de personnel sont déterminants. L'embauche d'employés compétents et affectés aux bons postes est un gage de réussite pour l'entreprise. Dans un contexte très compétitif, la qualité des ressources humaines peut faire la différence.

### **o Intégration des nouvelles recrues**

Dans la compagnie Syphax Airlines, l'intégration est le premier pas vers la fidélisation.

Le processus d'accueil facilite la transmission et le partage de sa mission, de ses valeurs, de sa philosophie. Il permet de mobiliser les nouveaux employés et leur apprendre à développer un sentiment d'appartenance, élément non négligeable dans l'optimisation des rendements.

### **o Progression à l'interne**

La compagnie Syphax Airlines favorise l'enrichissement des tâches et la progression à l'interne.

La mobilité interne constitue un levier de développement des compétences et talents et favorise une dynamique promotionnelle.

### **o Formation**

La formation occupe une place privilégiée dans le développement des compétences. Elle permet par sa combinaison en interne et externe un développement individuel en adéquation aux besoins de l'entreprise et à la réglementation en vigueur.

La formation a pour objectif de maintenir et développer les compétences des collaborateurs et est utile à la construction et l'évolution de leurs parcours professionnels.

La formation des équipes est continue et répond aux exigences de la réglementation ainsi qu'aux soucis d'un perfectionnement optimal et pointu.

Le parcours d'intégration de chaque nouvelle recrue comprend une formation adaptée au métier. Elle comprend en général des enseignements théoriques et s'accompagne d'une période d'adaptation en situation professionnelle.

- o **Politique de rémunération**

Dans la compagnie Syphax Airlines, la rémunération est la reconnaissance des efforts des employés et vise à les attirer, les motiver et les fidéliser.

À travers sa politique de rémunération, la compagnie Syphax Airlines veille à

- Privilégier le respect de l'équité interne ,
- Favoriser un sentiment de reconnaissance tenant compte des attentes du salarié , et
- Instaurer un principe de transparence

- o **Détermination du salaire de base**

Le salaire de base est déterminé selon le poste occupé et les exigences de l'emploi conformément à la grille de salaires de Syphax Airlines. Cette grille est révisée sur la base de benchmark et une analyse de la structure de la compagnie.

- o **Bulletin de paie**

La compagnie Syphax Airlines délivre à l'ensemble de ses collaborateurs à l'occasion du paiement de leur rémunération, un bulletin de paie indiquant

- La raison sociale et l'adresse de l'employeur ,
- Le numéro d'affiliation de l'employeur à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ,
- Le nom du collaborateur, son matricule, sa qualification professionnelle ou son emploi occupé ainsi que son numéro d'immatriculation à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ,
- La période et le nombre des journées de travail auxquels correspond la rémunération versée en distinguant les périodes payées au taux normal de celles du salaire de base ,
- L'énumération des indemnités s'ajoutant au salaire , et  
Le montant de la rémunération nette à percevoir

## 9 ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE

L'audit interne étant défini comme une appréciation systématique et objective des diverses activités, permet à l'auditeur interne de déterminer

- si les informations financières et les données d'exploitation sont exactes et fiables ,
- si les risques d'exploitation sont identifiés et réduits au minimum .
- si les réglementations externes ainsi que les politiques et procédures internes sont respectées ,
- si des critères d'exploitation satisfaisants sont remplis ,
- si les ressources sont utilisées de manière efficace et économique ,et
- si les objectifs du groupe sont effectivement atteints

Ces contrôles ont tous pour objectif d'aider la direction générale à remplir efficacement ses fonctions

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixés, la société est engagée pour la mise en place des éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation générale décrite ci-dessous

Pour cela, un cabinet spécialisé est engagé pour la préparation du manuel de procédures administratives et financières dont son application sera assurée par l'auditeur interne de la compagnie sous le contrôle du comité d'audit à mettre en place